

Le 16 janvier 2023, à Créteil

Déclaration liminaire pour le CSA du 16 janvier 2023

Ce CSA nous informe des **effectifs pour la rentrée 2023**. Nous notons qu'à la rentrée 2022, la différence entre les effectifs prévus et les effectifs réels étaient de 3310 élèves sur l'académie. Si nous prenons une moyenne de 25 élèves par classe, cet écart représente environ 130 classes. 3310 élèves qui n'étaient donc pas prévus à la rentrée 2022 mais qui pourtant étaient bien présent·es dans nos établissements. 130 classes qui n'avaient donc pas d'enseignant·es. Nous nous questionnons alors sur les chiffres pour la rentrée 2023, plus faibles que ceux prévus pour 2022-23. Nous ne pouvons que constater que ces élèves qui ne sont pas prévu·es viennent gonfler les effectifs par classe, rendant les conditions de travail de plus en plus dégradées.

Au lieu de profiter de la baisse démographique pour améliorer les conditions d'apprentissages des élèves, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé la suppression de 1500 ETP au niveau national : 1000 postes dans le premier degré et 500 postes dans le second degré à la rentrée 2023 alors que le nombre de postes pourvus par des collègues contractuels ne cesse d'augmenter et que l'absence de remplaçant·es se généralise dans tous les territoires. Si l'académie de Créteil n'est, à priori, moins concernée par cette suppression, ce n'est pas pour autant que l'on doit s'en réjouir. Nous sommes en effet déjà bien en deçà du nombre de professeur·es nécessaires pour assurer des conditions de travail et d'apprentissages décentes. L'académie de Créteil doit se doter d'un réel plan de recrutement de personnels titulaires et formés. SUD Education revendique la limitation des effectifs : 20 élèves par classe en école et au collège et 25 par classe au lycée, hors éducation prioritaire.

La réforme Blanquer du lycée général a augmenté les effectifs à 35 élèves par classe, diminué l'offre de formation, augmenté les inégalités de genre, ainsi que les inégalités sociales et territoriales. Le récent rapport Béjean-Roiron-Ringard "Faire de l'égalité filles-garçons une nouvelle étape dans la mise en œuvre du lycée du XXI^e siècle", qui analyse les choix de spécialités au lycée selon un prisme à la fois de classe et de genre, confirme la pérennité des choix d'orientation très genrés avant/après la réforme du lycée. On retrouve en effet les mêmes

déséquilibres dans le choix des enseignements de spécialité littéraires et scientifiques. L'esprit de la réforme du lycée était soi-disant "d'ouvrir les possibles" en termes de choix de spécialités mais de fait, cela pénalise filles et élèves de classes populaires éloignées du système scolaire et de la connaissance de ses rouages. La spécialité mathématiques est devenue la nouvelle filière par laquelle les élites se reproduisent comme avant avec la filière S.

Face à ce constat, le ministre actuel a annoncé le retour des mathématiques dans le tronc commun de première générale le 13 novembre 2022, avec 1h30 obligatoires pour les élèves ne suivant pas la spécialité mathématiques. Sans parler du calcul au plus juste de l'abondement de la DHG et du nouveau casse tête au niveau des emplois du temps que cela impliquera, ce retour reste très insuffisant et devra aussi concerner la terminale générale au-delà de l'ouverture de l'option " mathématiques complémentaires " aux élèves n'ayant pas suivi la spécialité mathématique en première. Ces annonces sont avant tout une nouvelle démonstration de l'échec de la réforme. Les bricolages ne suffiront pas : ce qu'il faut maintenant, c'est abroger la réforme du lycée dans son ensemble.

Concernant les indices de position sociale des établissements, nous rappelons que suite à une décision rendue par le Tribunal administratif de Paris le 13 juillet 2022, le ministère a été contraint de rendre publics les indices de position sociale (IPS) moyens des collèges et des écoles. Pour SUD éducation, il était incompréhensible qu'il n'en soit pas de même pour les lycées. Sous la pression de notre saisie de la CADA (Commission d'attribution des documents administratifs) le ministère les a rendus publics le 10 janvier. Ce document révèle de très fortes inégalités entre les lycées généraux et technologiques et les lycées professionnels, entre les académies et entre les lycées publics et les lycées privés. Pour répondre aux inégalités sociales que subissent les élèves des territoires les plus défavorisés, ces IPS doivent être pris en compte par l'administration afin d'une part de réintégrer les lycées dans l'éducation prioritaire, d'autre part d'abonder les dotations des établissements qui relèvent de l'Éducation prioritaire comme le doublement des heures de marge et des temps de concertation intégrés au service des enseignant·es.

Dans les lycées professionnels, nous atteignons le comble de l'absurde : le président de la République annonce une réforme avec le doublement des heures de formation en entreprise à mettre en place à la rentrée 2023. Aujourd'hui, alors que nous parlons des moyens de la rentrée 2023, personne n'en connaît les contours, pas même vos services puisque la secrétaire générale adjointe en charge des politique éducative a répondu lors du GT du 9 janvier " Je n'ai aucune information. Je ne sais que ce qui paraît dans la presse ". Là aussi les effets des

années Blanquer sont désastreux : concurrence entre les disciplines pour l'attribution des heures de chefs-d'oeuvres et division par deux des heures d'enseignements généraux. Nous demandons le rétablissement des filières de BEP dans les lycées professionnels ainsi que le retour au bac en 4 ans.

Les hausses des effectifs par classe, les heures supplémentaires, la mise en concurrence entre les filières, ... ne sont que des sources de dégradations des conditions de travail. Comment alors travailler plus longtemps dans ces conditions ? SUD éducation réitère son opposition à la réforme des retraites voulue par le gouvernement Borne. Dans l'Éducation nationale, où la médecine du travail est quasi inexistante, le recul de l'âge de départ à la retraite aura des conséquences directes sur l'état de santé des personnels et leur espérance de vie. Les AESH en particulier, dont les carrières sont souvent plus courtes, plus morcelées et dont les salaires sont parmi les plus faibles, seront, une fois encore, celles et ceux qui souffriront le plus des effets de cette réforme. Le recul de l'âge de départ à la retraite, c'est le vol de plusieurs années de nos vies. Nous appelons donc tout les personnels à se mobiliser à partir du 19 janvier, jusqu'au retrait du projet de réforme Borne.